

# Merci pour votre fidélité et bonnes fêtes de fin d'année !

**2022 S'ACHEVE ET 2023 POINTE LE BOUT DE SON NEZ... EN CETTE FIN D'ANNEE, L'EQUIPE CNE TIENT A VOUS REMERCIER CHALEUREUSEMENT POUR VOTRE CONFIANCE ET VOTRE FIDELITE. GRACE A VOTRE COTISATION ET A CELLES DE NOS 160.000 AUTRES MEMBRES, LA CNE A PU, CETTE ANNEE ENCORE, FOURNIR UN SERVICE PERSONNALISE A SES AFFILIES ET REALISER DE NOMBREUSES AVANCEES SOCIALES, QUE CE SOIT DANS LES ENTREPRISES, LES SECTEURS OU, AVEC LA CSC, POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS, AVEC OU SANS EMPLOI.**

## **EN 2022, LA CNE RESTE A VOS COTES...**

Besoin d'un conseil, d'une information, d'un accompagnement dans vos démarches professionnelles ou lors d'un entretien, d'un soutien pour régler un conflit ? Quel que soit votre question ou votre problème professionnel, la CNE se tient à votre disposition pour y répondre. Derrière l'équipe CNE de votre entreprise, près de 150 personnes travaillent au service des affiliés. N'hésitez jamais à nous contacter !

## **N'OUBLIEZ PAS VOTRE PRIME SYNDICALE**

Dans votre secteur, les organisations syndicales ont obtenu une prime syndicale : cette prime annuelle récompense celles et ceux qui, par leur cotisation, permettent d'améliorer la vie de l'ensemble des travailleurs. Le montant et le mois du versement varient d'un secteur à l'autre. Attention : cette prime n'est pas automatiquement versée ! Pour recevoir votre prime, vous devez compléter un formulaire et le renvoyer au Service primes - Secrétariat national de la CNE - Avenue Robert Schuman 52 - 1401 Nivelles (Baulers) - +32 (0)67 88 91 91 - [cne.primes@acv-csc.be](mailto:cne.primes@acv-csc.be).

Renseignez-vous auprès de votre délégué CNE ou du secrétariat national de la CNE.

**Besoin de nous contacter ?** Appelez-nous au 067 88 91 00 le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12 h et le jeudi de 13h30 à 16h30.  
**Besoin de nous rencontrer ?** Nos secrétariats sont ouverts au minimum les lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.  
**Besoin de nous écrire ?** Une seule adresse : [cne.info@acv-csc.be](mailto:cne.info@acv-csc.be)

Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin  
**Mise à jour : Août 2022**

